Lille, arrêtait sa voiture rue d'Arras, presque au coin de la rue Papin. Il revenait de Phalempin, avec des amis et son chien. Aussitôt l'arrêt de sa voiture, le chien sauta dehors et se mit à gambader au travers de la route. Il culbuta un motocycliste, M. Humbert, qui habite Lille et qui revenait aussi de Phalempin. Le motocycliste fut blessé au bras et après un pansement, put regagner son domicile. La moto a quelques petites avaries. Enquête est ouverte.

AUBERS

RESPECTEZ L'AUTORITÉ ET LES PARTICULIERS

La gendarmerie a procédé à l'arrestation de Jules Lengiart, manœuvre à Laventie et de César Régnier, manœuvre rue des Montes, à La Gorgue.

Ces deux individus légèrement ivres, furent la 26 juin, au Café Blanquart, à Aubers. Jules Lengiart ayant tenu des propos incorrects à Mlle Blanquart, fut prié par Mme Blanquart de se taire. Il prit fort mal la chose et, empoignant

QUESNOY-SUR-DEULE

Denier des écoles laïques. — Le Denier organise un concours de dés pour le 19 juillet, dans les estaminets suivants désignés par le sort :

Au XXe siècle, tenu par Agathon Hanquart ; Au Grand Cabaret, tenu par Abel Fortrie ; Au Beau Bouquet, tenu par Lucien Olivier ; Au Café de la Clouterie, tenu par Maurice Charlet.

La commission fait appel aux membres des sociétés et aux amis de l'école, en faveur de ce concours, dont le produit sera entièrement réservé pour la distribution des prix.

La clique Saint-Michel à Merville. — La clique Saint-Michel s'est rendue dimanche dernier à Merville pour participer au concours de batterie organisé par l'Union de Flandre et a obtenu un 1er prix d'excellence.

Sur les 5 épreuves que comportait ce concours, elle a obtenu une moyenne de 18 points sur 20.

Voyage à Tourcoing. — Le Denier et les Amicales de filles et de garçons se rendront à Tourcoing, le 12 juillet pour assister au défilé de la fête fédérale et du cinquantenaire de l'école laïque.

Départ, à 14 heures en autocar. Le prix du voyage est de 4 francs pour les membres adhérents. Le nombre de places étant strictement limité, on est prié de se faire inscrire d'urgence dans les écoles.

HOUPLINES

A l'Union des Commerçants. — La deuxième fête de quartier organisée par l'Union des Commerçants de la route aura lieu les 11, 12 et 13 juillet prochain.

Outre la retraite aux flambeaux du samedi soir, figure au programme un concours d'étalage doté de 250 fr. de prix. Ce concours est gratuit et ouvert à tout le monde.

Il consiste à citer par ordre de préférence les cinq plus beaux étalages des commerçants adhérents à l'Union des Commerçants d'Houplines et dont le nom figurera au dos du programme.

Pour départager les concurrents une question subsidiaire sera posée.

Ce concours qui durera du 11 au 18 juillet, promet d'être très intéressant et attirera certainement de nombreux promeneurs à Houplines.

Les commerçants ont donc intérêt à prendre dès maintenant toutes dispositions utiles pour faire un étalage original.

Le programme comporte aussi un défilé avec chars, enfants costumés, ainsi que les sociétés locales.

De plus, le Comité d'organisation s'est assuré le concours de la célèbre phalange la Philharmonie des Accordéonistes Lillois, de la phalange St-André du Bizet, de la Philharmonie de Frelinghien, etc., etc.

Enfin il y aura des jeux nautiques, des jeux populaires et de nombreux jeux dans les estaminets isolés.

ARMENTIERES

UNE BELLE RÉCEPTION

La société de gymnastique s'est rendue dimanche dernier au concours de Merville où elle a obtenu d'importants succès. Comme de coutume, une réception fut organisée en l'honneur de la société. Des délégations des sociétés de la ville vinrent à la gare lundi à 20 h., offrir des fleurs aux gymnastes. Il en fut de même de la part de nombreux amis et parents de sociétaires.

FANFARE DE TROMPES DE CHASSE

Jeudi 2 juillet 1931, à 20 heures, grande répétition générale, au siège, café Sainte-Barbe, rue de Lille.

Une communication très importante sera faite à cette réunion pour la sortie de dimanche prochain, 5 juillet, à l'occasion du concours de pêche à la ligne.

Les membres présents toucheront des indemnités.

SUCCÈS MUSICAUX

Au Conservatoire de Lille, M. Dupuis Gustave a obtenu le 1er prix de solfège (cours supérieur) et le 1er prix (1er nommé) du cours supérieur de violon ; Mlle Julienne Boutten a obtenu le 2e prix (1re nommée) du cours supérieur de violon et le 1er prix de solfège du cours supérieur. Ces deux lauréats sont anciens élèves de la classe supérieure de violon de l'école de musique d'Armentières (professeur M. Conrcelle).

M. Roger-Dubois a obtenu le 1er prix (1er nommé) de la classe de flûte de M Romon, au Conservatoire d'Amiens.

M. Fernand Looten à qui a été décerné le 2e prix de trompette à l'unanimité, au Conservatoire de Nancy, est ancien élève de la classe de cornet de l'école de musique d'Armentières, dont M Defer était alors professeur.

M. Vermeersch, 2e prix de trombone à coulisse au même Conservatoire, est ancien élève de la classe de M. Conrcelle.

Ces succès font honneur au directeur de notre école de musique, M. Arthur Defer ainsi qu'aux dévoués professeurs ci-dessus nommés.

Notons que le jeune Dupuis a fait ses débuts avec, comme professeur, le regretté M. Lamérand.

DISTRIBUTION DE PAIN ET DE VIANDE

Le samedi 4 juillet, à 18 h., au café Germain, sera faite la distribution habituelle de pain et de viande aux indigents, familles nombreuses, veuves, etc... du quartier. Prière à ceux qui ne sont pas sur la liste du Bureau de bienfaisance de donner leur nom et leur adresse chez Rogeau, 2, rue Belfort. Des bons leur seront portés à domicile. Le comité dispose d'une somme de 2.302 fr. 50 produit de la vente des fleurettes et des quêtes.

EAU POTABLE

Le maire de la ville d'Armentières informe la population que l'eau potable est exclusivement réservée pour l'alimentation. Il rappelle qu'il est formellement interdit de l'utiliser pour l'arrosage des jardins, lavage des trottoirs et autres usages, et que la police a reçu des ordres pour réprimer les abus.

FÉDÉRATION DES AMICALES LAIQUES

La fédération des Amicales laïques invite tous les amicalistes disponibles, hommes et dames, à participer à la démonstration laïque qui se déroulera à Nieppe, dimanche prochain, 5 juillet. Rassemblement autour du drapeau à l'école des filles du Pont, à 15 h.

LE MARCHÉ

Au marché du lundi 29 juin, le beurre a été vendu de 10,50 à 11 fr. la livre et les œufs de 14 à 15 fr. les 26.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES. — Soufflet Raymonde, Sentier du Crachet ; Sauvage Paul, avenue Bayart (maisons provisoires), 20 ; Millecamps Paulette, rue du Travail, 16.

PUBLICATION. — Delebarre Marcel, lamier, rue Jules-Leblen, 136, et Masurelle Claire, bonne, rue J.-Lebleu, 140.

DÉCÈS. — Coustenoble Louis, 80 ans, rue des Pâtures, 23 ; Lavieville Jules, 61 ans, rue de Roubaix, 104 ; Cordonnier Louis, 49 ans, rue de Roubaix, 104.

HAZEBROUCK

La ducasse de la Trompe et de l'Etoile. — La troisième journée clôturait la série des réjouissances organisées par la municipalité de la commune libre de la Trompe et de l'Etoile, à l'occasion de la ducasse du quartier. Cette journée ne fut pas la moindre car, en plus du programme des jeux, elle comportait la réception de la Musique du 110e R. I., sur le quai de la gare, par M. Gaston Patteyn, maire de la commune libre, entouré de ses adjoints et conseillers municipaux, M. Omer Nevejan, conseiller général du quartier ; M. Georges Vanhove, capitaine des pompiers et M. Paul Everwyn président de la Commission des fêtes publiques. Après des souhaits cordiaux aux petits troupiers et la remise d'une gerbe de fleurs au distingué chef, la Musique a défilé à travers la ville, vers 11 h. 30, au milieu d'une affluence considérable, en raison du marché hebdomadaire.

Les applaudissements à l'adresse de nos poilus ne firent pas défaut et c'est au milieu d'une foule en délire qu'ils firent leur entrée dans la commune libre, richement pavoisée à leur intention. C'est là qu'ils furent reçus par l'habitant jusque l'après-midi.

Vers 17 h., ils défilèrent à nouveau et furent reçus par la municipalité d'Hazebrouck, dans le grand salon de l'Hôtel de Ville. M. Patteyn, maire présenta la musique du 110e R. I. et remercia la municipalité de l'accueil chaleureux qu'elle lui réservait.

M. Heckel, maire, entouré de ses adjoints, et de nombreux conseillers municipaux, souhaita la bienvenue aux poilus et adressa ses remerciements et félicitations à la municipalité de la Trompe et de l'Etoile, qui eut la bonne fortune d'obtenir le concours de cette excellente phalange. Un vin d'honneur fut servi et la Musique exécuta un vigoureux pas redoublé.

A 20 h., sur le kiosque de la place de l'Etoile, un concert remarquable a été exécuté par la musique du 110e R. I., sous la direction du sous-chef, M. Delannoy. L'assistance considérable a applaudi chaleureusement.

Les diverses attractions, les concours multiples, la superbe tombola retinrent la foule jusqu'à une heure très avancée.

La ducasse a vécu, mais le Comité espère faire mieux encore pour l'an prochain.

Voici les numéros gagnants de la tombola du dimanche 28 juin :

36237	19682	49648	23639	33801	31697
32810	36861	4592	23383	29381	21521
549	10642	1059	44223	26309	18300
10518	25970	25392	20619	1800	2389
49067	128	34009	8649	41424	13545
49512	38778	472	18449	21600	19968
1188	8810	26451	4363	11719	20640
35680	11539	20412	10569	28280	1563
20607	31670	21797	27702	20702	2050
42953	48548	42571	44657	48460	20579
38647	49291	11760	9840	30949	31248
47449	41143	42549	1337	1558	41547
47547	38899	43616	35798	43712	43767
32370	32236	43960	10819	41141	30943
19979	47992	531	1809	29702	37610
37561	19118	30272	25020	47270	16619
3679	49091	9631	29860	13548	9560
30691	1728	40549	31550	21466	23138
44853	4691	40450	18586	10412	11301
49774	47630	12231	46185	9304	1851
6662	18060	42654	41260	8762	41487
37288	38624	40711	43421	810	19011
3037	30410	1138	39175	33922	14970
21716	28276	23443	30649	41752	16247
43479	22642	34850	34463	8159	1440
19971	17758	40270	5562	19710	34479
40961	9690	48765	32772		

Ivresse et rébellion. — Gustave Duhoo, 25 ans, couvreur, qui avait bu plus que de coutume, s'en fut vers la ducasse, où il prit à partie les promeneurs. Les agents qui voulaient l'arrêter furent reçus un peu grossièrement. Amené au violon, où il passa la nuit, il fut, le lendemain, mis à la disposition du Parquet qui le fit placer sous mandat de dépôt.

La gymnastique « Saint-Eloi ». — La vaillante société a pris part, dimanche, au concours régional de l'Union des Flandres, et y a obtenu de magnifiques succès.

Concours de section, adultes : premier prix d'excellence ; pupilles : prix d'honneur ; concours facultatifs spéciaux, adultes : premier prix ; spéciaux pupilles, excellence, premier du classement ; pyramides : excellence ; concours batterie division d'excellence : prix d'excellence, premier du classement.

Vers 19 heures, de retour à Hazebrouck, les gymnastes ont été l'objet de réceptions enthousiastes ; 1e rue de Merville, par le Cercle ; 2e par la municipalité de la Trompe et de l'Etoile, où ils défilèrent et à leur siège, rue du Pont, où des félicitations et encouragements leur ont été adressés par M. H. Degroote, président, et par l'abbé Mélis, doyen.

La commission des fêtes. — Un banquet amical réunira les membres de la commission des fêtes publiques, samedi 4 juillet, dans la soirée, à l'Hôtel de la Bourse, Grand'Place.

Marché du 29. — 192 blocs de beurre pesant 6.700 kilos, vendus de 16 fr. 50 à 18.00 le kg. ; 1.150 kilos de beurre en pièces, vendus de 17.00 à 18,50 le kilo ; 1.900 œufs vendus de 13,50 à 14,50 les 26 ; 160 poulets vendus de 9 à 25 fr. ; 170 poules vendues de 18 à 26 fr. ; 260 lapins vendus de 10 à 21 fr.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

BAILLEUL

LE CARNAVAL D'ÉTÉ S'EST DÉROULÉ DANS L'ALLÉGRESSE GÉNÉRALE

Favorisée par un temps idéal, cette manifestation annuelle, dont l'importance et l'intérêt s'accroissent sans cesse, a obtenu un légitime succès, qui a dépassé les espérances des organisateurs. C'est par milliers que les curieux, touristes et habitants de la région, se sont dirigés vers Bailleul, dont les rues, abondamment pavoisées, présentaient une joyeuse et exubérante animation jamais atteinte jusqu'à ce jour.

La fête a débuté, après-midi, par un concert-apéritif, donné par notre Harmonie municipale. Un nombreux public récompensa les artistiques efforts des musiciens par de chaleureux applaudissements.

A 14 h., déjà, les groupes du cortège s'amenaient de toutes directions et sillonnaient la ville, pour se rendre au bureau de contrôle de la place de la Gare, où de dévoués membres de la Société Philanthropique distribuaient des numéros d'ordre et donnaient de précieuses indications.

Puis, tour à tour, les concurrents se présentèrent devant les quatre jurys établis sur des kiosques en des points judicieusement choisis, et exécutaient le numéro le plus consciencieusement possible, en présence de quelques centaines de spectateurs. Impartialement, les examinateurs appréciérent les exercices et attribuèrent un nombre de points en rapport avec l'intérêt des sujets.

Le nombre des concurrents était si important que les jurés ne purent achever leur travail avant l'heure fixée pour la formation du cortège. Il s'ensuivit un retard d'une demi-heure, qui permit à la foule de s'installer plus compacte le long du trajet annoncé.

Les commissaires mirent ce délai à profit pour placer les groupes dont ils avaient la surveillance dans un ordre où les sociétés nombreuses alternaient agréablement avec les couples et les isolés.

Puis, le majestueux et imposant cortège s'ébranla. En tête venaient cinq gendarmes à cheval, ouvrant la marche et écartant la foule. Puis, on admirait « La Marseillaise », bronze vivant ; « Moissonneur et Moissonneuse », charmante terre cuite représentée par deux tout jeunes enfants ; les « Joyeux Matelots », aux frais costumes, remorquant un élégant navire ; les « Trouvères Lillois », groupe artistique toujours apprécié comme il le mérite ; la « Princesse Persane », au luxueux costume ; les « Flocons de neige », magnifique société exécutant avec précision un numéro original ; l'ivrogne mondain, qui semblait très entraîné dans la pratique de ce sport particulier ; « Cupidon », un amour d'enfant ; les « Ecossais Ypois », aux superbes uniformes suivis des « Enfants de Goliath », gracieuse phalange de jeunes filles évoluant et dansant à ravir, au son de la musique des « Ecossais » ; « Kihen-Kihen », jeune photograph aux étonnantes opérations et transformations ; les « Pierrots et Pierrettes », aux danses savantes et variées ; les « Mages Egyptiens », majestueux couple, etc...

UN PAQUEBOT GÉANT DÉTRUIT PAR LE FEU

(W.W.Ph.)

Le paquebot « Bermuda », l'un des plus grands et des plus luxueux de la ligne Furness-Bermuda (qui assurait le trafic New-York-Bermudes), vient d'être détruit par un incendie quelques heures avant son départ pour New-York. Tous les passagers purent être sauvés, mais un membre de l'équipage trouva la mort dans l'incendie. Notre photo montre le « Bermuda » en flammes.

Ceci ne peut être qu'une appréciation succincte. Il est impossible de détailler tout ce qui fut offert à l'admiration des spectateurs qui se pressaient dans nos larges rues sur six et sept rangées et applaudissaient de bon cœur. Jamais, on ne vit une telle affluence et jamais, depuis sa fondation, le cortège ne fut aussi complet, aussi attrayant et aussi varié.

Après avoir accompli son itinéraire, le cortège arriva Grand'Place, et défila devant le kiosque sur lequel s'étaient placés les autorités, les membres des jurys et de la Société Philanthropique. Une dernière fois, les figurants évoluèrent, puis eut lieu la dislocation.

Celle-ci était à peine opérée que les rues retentissaient de nouveau du bruit des fanfares. Nos gymnastes de « La Bailleuloise », revenus du concours fédéral de Merville, débarquaient dans le centre de la ville et regagnaient leur local en bon ordre, précédés de leur clique.

Enfin, à 20 h. 15, la Société Philharmonique d'Armentières exécuta un programme artistique de haute envolée. D'unanimes applaudissements saluèrent chaque morceau et M. le maire, escorté de ses adjoints, se fit un plaisir et un devoir d'aller sur le kiosque féliciter chaleureusement les musiciens, qui se montrèrent très sensibles à cette marque d'estime et de sympathie.

De nombreux bals très animés clôturèrent la journée.

NIEPPE

Accident d'auto. — Sa journée terminée, M. Hacrynck Théodore, ouvrier charron, à Armentières, 29 ans, demeurant rue de la Gare, à Nieppe, s'en retournait chez lui à bicyclette, arrivé route du Pont-de-Nieppe, bien que tenant sa droite, il fut tamponné par une automobile ayant au volant M. Georges Sanque, de Watten, soldat actuellement en permission. Le cycliste roula lourdement sur la chaussée, se blessant à la joue, au pouce et à la jambe gauche. Il reçut les soins de M. le docteur Vanuxem.

La gendarmerie a ouvert une enquête. L'auteur de l'accident, M. Sanque, a déclaré que par suite du brusque arrêt d'une voiture se trouvant devant lui, il fut contraint de prendre sa gauche.

DUNKERQUE

ON A ARRÊTÉ LES AUTEURS DE L'AGRESSION NOCTURNE DU SQUARE JACOBSEN

Nous avons, les premiers, fait connaître que la police était parvenue à mettre la main sur la bande de jeunes gens qui avant-hier, dans la nuit, avaient dévalisé le grutier Léon Lobrecht, de Rosendael. On sait qu'ils l'avaient maintenu à quatre sur le sol, pendant que deux autres, à la manière des bandits de grand chemin, le dépouillaient de son portefeuille des quatre cents francs qu'il contenait.

M. Marouzé fut chargé de conduire l'enquête de cette affaire dans laquelle entrait immédiatement le service de la sûreté.

Des signalements avaient été donnés et la particularité et la couleur de certaines casquettes pouvaient utilement aider aux recherches.

Elles amenèrent les policiers à s'occuper de cinq individus, âgés de 18 à 20 ans. Ils furent appréhendés et immédiatement interrogés.

D'autres ne tardèrent pas à manger le morceau. Ils dirent pour leur excuse que le « citoyen » dévalisé, reposait dans l'herbe et qu'ils n'avaient eu qu'à se pencher vers... ses poches.

Mais M. Lobrecht fut formel et reprocha les coups de talons qu'il avait reçu à la face, à l'endroit même où il y a quelques années, avait été tué le docker Boens par le nommé Beyen, qui expia son crime.

On sut par la suite que le chef de bande était un certain Moinet Narcisse, lequel présenté à l'agressé, fut formellement reconnu. Il protesta encore, mais ses camarades déclarèrent qu'ils n'avaient reçu de lui qu'un maigre butin.

Avec Narcisse Moinet, ont donc été placés sous les verrous : François Desager, domicilié rue Bellevue ; René Defontaine, rue du Quartier-Neuf ; Lucien Leroy, même rue ; Marcel Oustland et Charles Poson, qui déclara n'avoir point participé à l'agression.

La plupart de ces malfaiteurs ont déjà eu affaire avec la justice, mais leurs condamnations bénéficièrent du sursis.

C'est une excellente capture que la police a fait en ces jeunes gens, outillés pour le plupart d'engins permettant les cambriolages.

UN AUTRE EXPLOIT DE MOINET ET DE POSON

On s'est montré surpris de la disparition de l'automobile de M. Sainte-Croix, qui fut retrouvée à Uxem, enlevée de la place Calonne.

Or, les auteurs de ce vol ne sont autres que Narcisse Moinet et Charles Poson qui, après avoir participé à l'agression de M. Léon Lobrecht, s'engouffrèrent dans la voiture et disparurent.

Le véhicule ne s'arrêta qu'à Uxem et c'est à pied que les auteurs de ce vol revinrent de ce lieu.

M. Marouzé poursuit son enquête. Il doit en découler, pensons-nous, d'autres aventures, organisées par la bande d'un Mandrin en miniature.

LE NAUFRAGE DE LA BÉLANDRE « NÉNETTE »

ON A DÉCOUVERT LES CAUSES DU SINISTRE

Le naufrage de la bélandre « Nénette », dont le marinier M. Théophile Deturck, parvint au moment du sinistre et en pleine nuit, à sauver son épouse et son bébé, a causé dans le monde de la batellerie une grosse émotion.

Un grand nombre de mariniers, très fraternellement d'ailleurs, sont venus aider M. Deturck dans le transport du matériel qu'il avait pu sauver.

Le représentant de la Société à laquelle le bâtiment était garanti, a examiné la situation.

Immédiatement, des dispositions furent prises pour tenter le renflouement de la « Nénette », qui repose dans 50 centimètres de vase du bassin.

M. Sauvignon, entrepreneur des travaux sous-marins, a plongé à différentes reprises afin de se rendre compte des dégâts subis par la péniche chargée de briquettes.

Il a parcouru soigneusement les abords du navire et a reconnu à babord une large voie d'eau. Elle est située sous la ligne de flottaison.

M. Sauvignon a fait son rapport.

D'après les derniers renseignements que nous possédons, la bélandre « Nénette » vaudrait une quarantaine de mille francs et le chargement environ 70.000 francs.

LES VOLS DE VINS

On a arrêté trois marins qui sans embarquement volaient du vin aux tonneaux qui se trouvent parqués au bord.

Des ordres sont donnés pour que ces faits et les noms des auteurs ne soient plus connus.

C'est en apercevant, enchaînés ces trois voleurs et les récipients que tenaient les gardiens de la paix qu'on a su qu'il s'agissait d'amateurs de pinard.

RENDEZ A CÉSAR...

Un automobiliste qui roulait dimanche vers la route des bains a arrêté sa voiture route des Bains pour faire descendre une petite fille qui ramassa devant le N° 9 de la rue de la Victoire, une fourrure. On pouvait croire que l'objet serait remis au commissariat central de police. Il n'en fut rien. L'automobiliste dont le numéro de la voiture est connu est prié de faire déposer l'objet au dit commissariat.

UNE AUTO RENVERSE UN COMMISSIONNAIRE

Près de l'Ecluse Guillain, le commissionnaire Joseph Gillet, 45 ans, domicilié 17, Place de la Gare, a été renversé par une auto.

Il a été transporté à l'Hôpital pour contusions multiples.

MENUS FAITS

Les pochards. — Pour ivresse en récidive correctionnelle, la police a mis en état d'arrestation la nommée Gabrielle Hivin, 44 ans, sans domicile fixe. Cette ménagère, une fois de plus, faisait scandale sur la voie publique.

Les contraignables. — Le représentant de commerce Paul Wiscart, 37 ans, avait été condamné récemment à une amende de 668 fr. 22, en paiement des frais d'une légère condamnation. Il se refusa de les régler. Le percepteur déclancha hier la contrainte et c'est ce qui fait que les gendarmes de la brigade de Dunkerque avaient à l'arrêter et à le conduire à la maison d'arrêt, pour y purger un emprisonnement qu'on a porté à trente jours.

Ceux qui n'ont point de gîte. — Originaire des Côtes-du-Nord, le sieur Louis Le Bian, 31 ans, a été arrêté par nos gendarmes comme vagabond. Il a été écroué après un interrogatoire subi au Parquet.

Les débitrices de l'Etat. — La gendarmerie s'est levée de grand matin pour aller prendre au gîte la nommée Claire Gosset, 25 ans, domiciliée route de Furnes, laquelle devait être écrouée pour 5 jours en vertu d'une contrainte par corps de 5 jours qui lui était infligée pour non-paiement d'une somme de 566 francs.

Claire Gosset purge sa peine.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COUDEKERQUE-BRANCHE

UNE AFFAIRE DE MŒURS

M. Larrouquet, commissaire de police, vient d'être saisi d'une plainte d'une jeune fille de 17 ans, contre son père, Alphonse A..., 46 ans, ouvrier métallurgiste, demeurant 9, rue Jean Morel, qui se serait livré sur elle à des actes répréhensibles. Le père se défend mais il a déjà été condamné pour ce grave motif en octobre dernier. Il a été envoyé au Parquet et écroué.

LOON-PLAGE

Accident d'automobile. — Lundi vers 11 h. 45, l'automobile de M. Courcot Siméon, agriculteur à Loon-Plage, était arrêtée à sa droite en bordure du trottoir en face du café du Commerce, tenu par M. Tyreeuw-Bodo, quand un camion appartenant à M. Botz, marchand de bestiaux à Dunkerque et venant de Gravelines vint le froler. Les garde-boue de l'automobile furent arrachés et la voiture recula sur le trottoir et arracha même un volet du café. Il n'eut pas de personne à déplorer tout se borna à des dégâts matériels. La gendarmerie est venue procéder à une enquête.

BERGUES

Infraction au code de la route. — Les gendarmes en tournée rue Nationale ont dressé des contraventions aux nommés Szubrinski, Jancki, Bukoukis et Machaezele, sujets polonais, qui circulaient en vélo sur le côté gauche de la route.

WORMHOUDT

Arrestation. — Le nommé Jean B..., 30 ans, a été arrêté mardi matin par la gendarmerie de Wormhoudt en gare d'Esquelbecq. Une somme importante fut volée chez Mme veuve Lepotier, habitant route d'Esquelbecq et, les soupçons se portèrent de suite sur B..., qui n'est pas à son coup d'essai. Il sera transféré au parquet de Dunkerque aujourd'hui mercredi.

DOUAI

AU PARQUET

Les gendarmes de Sin-le-Noble, ont amené au Parquet, hier mardi, à 13 h., quatre Polonais : Cheunil Elenberg ; Schuja Meultach ; Efraini Ansubel ; et Maurivez Rosenfeld, marchands ambulants demeurant à Lille. C'est à la suite d'une plainte en vol déposée par une de leurs compatriotes, domiciliée à Roncourt, qu'ils ont été arrêtés au moment où ils allaient reprendre le train pour Lille. Cette personne les accuse de lui avoir pris 300 francs en lui laissant des pièces d'étoffes dont elle ne voulait pas.

Les marchands polonais prétendent n'avoir commis aucun acte malhonnête et avoir fait un marché parfaitement régulier. Ils n'en ont pas moins été déférés au Parquet et mis à la disposition de M. Cailleud, juge d'instruction.

SANS FEU NI LIEU

Les gendarmes ont arrêté au pont d'Esquerchin, le sieur Marcel Mouton, 30 ans, sans profession, ni domicile, qui errait à l'aventure. Cet individu qui est un spécialiste du vagabondage, a été déféré au Parquet et écroué.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

MARCHIENNES

En regardant passer l'avion. — M. Louis Guislain, 58 ans, célibataire, demeurant chez sa sœur, rue Basse, revenait de son jardin, hier, vers 18 h. 30, en longeant la Rache, lorsque le bruit d'un avion (il s'agissait de l'aviateur Fieseler, qui regagnait l'Allemagne), lui fit lever la tête. L'avion étant très haut et assez difficile à apercevoir, M. Guislain recula d'un pas et tomba à la renverse dans la Rache. A cet endroit, la berge ayant plus de deux mètres de haut, M. Guislain se serait noyé si des enfants, témoins de sa chute, n'avaient appelé au secours. M. Louis Laruelle, tréfileur, et son beau-frère, M. Marcel Croin, accoururent et durent sauter à l'eau pour retirer, aidé de M. Lebeau, M. Guislain.

ORCHIES

Les créances de Thémis. — Etant redevable d'amendes les gendarmes ont procédé à l'arrestation en vertu de contraintes par corps, de : Louis Descarpentries, d'Orchies, pour ivresse et violences légères ; Gustave Poutte, d'Orchies, pour défaut de lumière à sa bicyclette ; Ida Leprince, pour insultes et violences légères ; Gaston Castelain, d'Orchies, pour ivresse ; Emilien Demarcq, d'Orchies, pour ivresse ; Jules Casterman, d'Aix-lez-Orchies, pour coups et blessures.

Ils ont été tous relaxés après paiement.

Vol. — Mme Marie Descarpentires a porté plainte contre son beau-frère, Fernand Descarpentries, qu'elle accuse de lui avoir dérobé 250 francs.

La gendarmerie enquête.

WAZIERS

Un violent beau-frère. — Les nommés Leyrie Etienne, 40 ans, mineur, demeurant dans les corons du Calvaire, n° 10, ne vit pas en très bonne intelligence avec sa femme, et les disputes sont très fréquentes.

Hier, se rendant à son travail fosse Gayant, il rencontra donc cette dernière rue Pasteur. Une discussion survint, mais le beau-frère Blanc Georges, habitant rue Saint-Michel, 15, à Douai, ayant aperçu sa sœur, en discussion avec son mari, frappa ce dernier avec un coup de poing américain. Naturellement, comme il porte une blessure à la tête, il a porté plainte à la gendarmerie.

VALENCIENNES

CONCOURS A VALENCIENNES DE LA RACE HOLLANDAISE PIE NOIRE

Le Concours du Syndicat d'Elevage de la race hollandaise pie noire de la région de Le Quesnoy et des arrondissements de Cambrai et Valenciennes aura lieu à Valenciennes le 19 juillet à l'occasion des fêtes du Centenaire de la fondation de la Société d'Agriculture sciences et arts de cette ville.

Nous sommes en mesure d'informer les propriétaires d'animaux que 7.500 fr. de primes seront distribuées tant aux éleveurs lauréats des grands concours dont les animaux ne seront admis que dans la première catégorie qu'aux éleveurs dont les animaux concourront dans la deuxième catégorie qui d'ailleurs, reste ouverte non seulement aux membres du Syndicat, mais à tous ceux qui possèdent des animaux de race hollandaise pie noire.

En outre une médaille de vermeil, grand module, plusieurs médailles d'argent et un grand nombre de médailles de bronze seront mises à la disposition du jury pour être attribuées aux animaux primés et aux animaux rappelés dans chaque section.

Pour tout ce qui intéresse ce concours s'adresser à M. Paul Hantcœur, secrétaire du Syndicat, 15, Avenue Jules Ferry, à Cambrai.

APRÈS LES ENFANTS, LES PARENTS !

Des enfants se chamaillaient : Stanislava Baretz, 30 ans, rue Dutempis et sa voisine Héléna Kranck, épousèrent les querelles des « moins de dix ans » et Héléna, dans son ressentiment, jeta délibérément un verre à bière à la figure de son antagoniste qui a été blessée à la lèvre et a une dent cassée.

Rapport a été dressé à la police.

RESPECTEZ LES FLEURS

Dans la nuit de lundi à mardi, des individus ont arraché des fleurs au Jardin de la Rhonelle et au square de la Dodenne. La police recherche ces vandales qui ne respectent même pas ce qui fait l'agrément de nos promenades publiques.

EST-CE LA BAISSE ?

Un individu propose actuellement aux particuliers des objets de toilette à des prix si bas que des acheteurs éventuels ont pensé qu'il ne s'agissait pas en l'occasion d'une propagandiste de la fameuse baisse des prix. La police a été prévenue. Voleur ? Receleur ? Philanthrope ?

LES CONTRAVENTIONS

Des contraventions ont été relevées le 29 juin, pour stationnement irrégulier avec automobile contre Jean L..., hôtelier, à Arras ; pour mauvaise direction avec automobile contre Noël C..., de Sars-Poteries ; pour circulation sur trottoir non cyclable contre Jules V..., charcutier, à Valenciennes ; pour avoir laissé la porte de leur débit ouverte pendant des auditions de musique contre : Clovis P..., 37 ans, et André D..., 38 ans, débitants à Valenciennes ; pour ivresse manifeste contre Louis C..., 34 ans, coiffeur, à Valenciennes.

L'INFIDÈLE

M. Gustave Doffre, galvanisateur, demeurant place des Tilleuls, s'est présenté hier à la police pour signaler la disparition de sa femme. Mme Doffre a quitté le domicile conjugal emmenant ses deux fils âgés de 7 et 11 ans.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ANZIN

Plainte pour coups. — Mme Maka, demeurant 24, coron des 46, a déposé plainte contre sa voisine Mme Ruskiewicz, cette dernière aurait sans raison frappé son fils Sylvestre, âgé de 16 ans, et comme elle voulait le dégager le mari, Théodore Ruskiewicz s'élança sur elle et lui porta plusieurs coups de poing. Une enquête est ouverte.

BOUCHAIN

Auto contre bicyclette. — Une collision s'est produite vers 18 heures au carrefour du chemin de grande communication, N° 49 de Marquette à Mestaing et de la route Nationale N° 43.

Une automobile conduite par M. Paul Rémy, instituteur à Wasmes-au-Bac, renversa une bicyclette montée par M. Emile Dubruille, demeurant à Aniche, cité Malakof.

Le cycliste, blessé au côté droit, fut relevé par l'automobiliste et transporté à son domicile à Aniche, où un docteur, appelé d'urgence constata la fracture d'une côte.

En cherchant les colliers. — Maria Krasinewski, aubergiste, demeurant au lieu dit « Casse Cailloux », n'a réellement pas de chance.

Entre autres pensionnaires, elle hébergeait uns de ses compatriotes polonaises, la femme A... Celle-ci ayant quitté l'hôtel, Mme Krasinewski s'aperçut soudain qu'il lui manquait de menus objets, un collier en or, un collier en perles fausses, etc.

L'aubergiste n'eut rien de plus pressé que d'aller conter sa mésaventure aux gendarmes et naturellement, d'accuser du larcin son ancienne pensionnaire.

Interrogée, la femme A..., protesta de son innocence.

L'enquête continue donc pour savoir où sont passés les colliers, mais en attendant de retrouver son bien, l'hôtelière a déjà récolté. En l'occurence, c'est un procès-verbal pour ne pas avoir inscrit les noms de ses pensionnaires sur son registre d'hôtel.

LOURCHES

Coups. — M. Jérôme Gintowski, demeurant rue Jean-Jaurès, a porté plainte contre Stephan Sobzak, demeurant à Lourches, rue Pasteur, qui lui aurait, sans aucun motif, porté un coup de poing au visage.

La gendarmerie enquête.

DENAIN

Violences. — Anselme Pluchart, demeurant à Denain, rue de Wavrechain, 26, cour Vêtu, a porté plainte contre Jules Dhainaut, qui l'aurait saisi par la gorge. Les vêtements du plaignant auraient été également déchirés.

La police municipale procède à une enquête.

ONNAING

Le beau-frère violent. — Une petite question d'intérêt opposait, l'autre soir, deux beaux-frères, Jean Kusnick, 27 ans, manœuvre, à Onnaing, demeurant 126, rue de Vicq, et Jules Gilleron, 26 ans, même adresse.

Les comptes étaient difficiles régler, car une querelle surgit, s'envenima même à tel point que Kusnick, au paroxysme de la colère, saisit une houe et en asséna un coup violent sur la tête de son beau-frère.

Sérieusement blessé, Jules Gilleron a dû recevoir les soins d'un docteur qui lui a prescrit un repos de 20 jours.

L'irascible et violent Kusnick a été arrêté et déféré au Parquet.

WALLERS

C'était plus doux. — Tadeuze Stanezik, mineur, rue de la Nouvelle Hollande, à Valenciennes n'aime pas les cahots de la route lorsqu'il roule en bicyclette. Le trottoir, surtout lorsqu'il est réservé aux piétons, a cependant ses inconvénients. Tadeuze s'en est aperçu en récoltant un procès-verbal.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

REJET-DE-BEAULIEU

UN OUVRIER AGRICOLE TOMBE D'UNE VOITURE DE FOIN

Un accident assez grave s'est produit lundi, dans la matinée, dans la commune, M. Lacroix Henri, domestique de culture, au service de M. Déjardin, cultivateur, revenait des champs, monté sur une voiture de foin, lorsque par suite du cahot de la voiture, il glissa sur le foin et tomba sur la route. On se précipita à son secours et on le transporta, dans une voiture, à son domicile, où il reçut les soins du docteur Eloire de Wassigny, qui constata une fracture de côte. M. Lacroix a été ensuite transporté à l'Hôpital Paturle, au Cateau, pour y recevoir les soins nécessaires.

REBECOURT

Un hangar est incendié. — Au cours de l'après-midi de dimanche, un incendie aux causes non connues, a détruit un hangar attenant à la gare de Ribécourt-Flesquières, et appartenant à M. Pisson-Leclercq, chef-cantonnier, à la Cie du chemin de fer d'Achiet à Bapaume.

Les pompiers du pays durent borner leurs efforts à préserver les hangars voisins, ce qui fut fait au bout d'une heure.

Les dégâts, couverts par une assurance, sont peu élevés.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

CARVIN

Une enfant happée par une automobile. — Vers 16 heures, la jeune Prévost, âgée de 7 ans, demeurant momentanément chez sa tante, rue de Lille, était allée faire une commission pour son père. Au retour, l'enfant, qui n'avait pas vu une auto venant de la direction de Lens, traversa la rue pour rentrer chez elle. Le conducteur de la voiture, ingénieur aux usines Kuhlmann, à Harnes, qui tout d'abord avait cru que la fillette s'amusait sur le trottoir, fit un crochet pour l'éviter mais happa quand même la petite avec l'aile arrière droite, ne lui occasionnant, heureusement, que des blessures peu graves. La gendarmerie a ouvert une enquête.

LENS

Auto contre auto. — M. Paul Wagon, instituteur, 27 ans, demeurant à Lens, rue du Wetz, revenait vers Lens, en automobile, et se trouvait route de Loison, lorsque, soudain, après avoir croisé deux voitures, il fut heurté de derrière par une troisième automobile qui s'enfuit aussitôt après avoir risqué d'écraser un couple de jeunes gens se trouvant sur le trottoir de gauche. Les dégâts sont importants. La gendarmerie recherche le chauffard.

LIEVIN

Un ivrogne turbulent. — Devillers Lucien, terrassier, demeurant à Liévin, rue du Vieux-Cimetière, causait du scandale rue Emile-Zola, alors qu'il était saoul. L'agent Bossu Fernand, avec l'aide d'un conducteur d'auto, transporta l'ivrogne au commissariat. Interrogé le lendemain, Devillers regretta ce qu'il avait fait. Il a été néanmoins déféré au Parquet sous l'inculpation de rébellion et violences à agent.

Ah ! ces gosses. — Deux enfants ne sachant que faire dans l'après-midi de dimanche, se trouvant à proximité du chantier des fours à chaux des Mines de Liévin, pénétrèrent dans la galerie du concasseur en brisant deux carreaux à une fenêtre. Ils essayèrent de mettre le concasseur en route. Un disjoncteur électrique sauta et tout le quartier fut dépourvu de lumière durant la nuit. En plus, ils enlevèrent 30 billes d'acier de plaques tournantes. Ils brisèrent un manche de pelle, vidèrent une burette d'huile sur la courroie du concasseur, etc. Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

HOUDAIN

Acte de vandalisme. — Au cours de la nuit du 23 juin, jour de la ducasse de Divion, des individus se sont amusés à détériorer des arbres bordant la route nationale d'Houdain à Divion. Une enquête discrète a été ouverte pour retrouver les coupables.

NORRENT-FONTES

Un vol de 1.800 francs. — Un vol de 1.800 francs a été commis dans des circonstances mystérieuses au préjudice des époux Cadart, cultivateurs, rue du Vieux-Moulin.

Dernièrement, M. Cadart avait vendu pour 3.000 francs de blé et son épouse avait caché cette somme dans une cruche dans une armoire. Mme Cadart, lorsqu'elle eut besoin d'argent qu'elle s'aperçut d'un manquement de 1.800 fr. La gendarmerie a ouvert une enquête.

SALLAUMINES

Auto contre cycliste. — M. Fernand Calmet, 40 ans, constructeur à Hénin-Liétard, rue de Drocourt, 58, se dirigeait vers Lens en automobile, lorsque se trouvant rue Severine il renversa, au moment où il la doublait, une cycliste de nationalité polonaise qui, à ce moment précis, avait obliqué sur sa gauche pour gagner une autre rue. La Polonaise fut relevée sans la moindre blessure. De l'enquête ouverte, il résulterait qu'elle serait responsable de cet accident.

SAINT-OMER

CHUTE GRAVE D'UN OUVRIER DE BATIMENT

Il est atteint d'une fracture du crâne

Sa journée terminée, M. Julien Grisou, 19 ans, ouvrier électricien, demeurant à Saint-Omer, Impasse du Bachelin, était occupé à ranger ses outils, à l'étage d'une maison en construction, Avenue de Saint-Martin-au-Laert.

Soudain, l'escabeau sur lequel il était monté, ayant basculé, M. Grison perdit l'équilibre et après avoir traversé les solives du 1er étage et du rez-de-chaussée, tomba dans la cave, faisant une chute de plus de 5 mètres.

Atteint d'une fracture du crâne, il a été conduit à l'Hôpital Saint-Louis. M. Leporcq, huissier à Saint-Omer, a été appelé à dresser le constact de l'accident.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE

CALAIS

UN RAT DE CHALET ARRÊTÉ APRÈS UNE POURSUITE MOUVEMENTÉE

Lundi soir arrivait en gare de Calais, par le train de Boulogne, le nommé Gaston Roussel, 30 ans, plombier-zingueur, domicilié à Berck-Dunes, venant dans notre ville pour y chercher du travail.

S'étant attardé d'abord à la kermesse du quartier de la Gare où il dépensa une partie de son modeste pécule, l'ouvrier décidait de passer la nuit à la belle étoile, et allait s'allonger dans les dunes.

Le matin, il errait un moment sur la plage, à la recherche de coquillages en dévisageant les baigneurs lorsque, vers 11 heures, il vit sortir d'un châlet, en tenue de bain, une dame accompagnée de son mari et de sa fillette.

Roussel, constatant que le châlet était demeuré ouvert, s'y introduisit et vida de leur contenu un sac de dame trouvé sur la table et un portefeuille pris dans le veston du baigneur.

Son coup fait, l'homme tenta de gagner la dune voisine en rampant. Mais, au même instant, la baigneuse se retournait, soupçonnait le vol et se dirigeait rapidement vers le fuyard.

A ce moment, passait l'inspecteur de police spéciale Moulins, qui, mis au courant de la situation, donnait la chasse dans les dunes au cambrioleur qu'il rejoignait et avec lequel il entamait une lutte sévère.

Fort heureusement pour lui, M. Moulins est un sportif endurci. Il eut rapidement le dessus et, de gré ou de force amena l'homme jusqu'au commissariat du 2e arrondissement.

Interrogé, Roussel dut passer des aveux. Il fut mis en état d'arrestation et dirigé sur la prison de Boulogne pour y être tenu à la disposition du Parquet.

Les objets volés, dissimulés dans les poches du plombier, ont été restitués à leurs légitimes propriétaires.

Les Spectacles à Lille

AUJOURD'HUI MERCREDI

Alhambra. — 20 h. 30 : « Ta bouche ».
Familia. — Permanent 10 h. 30 à 19 h. ; soirée, 20 h. 30 : Le blanc et le noir.
Camée. — 15 h. 15 et 20 h. 30 : Valse d'amour.
Omnia. — 15 h. 15 et 20 h. 30 : [illegible]